PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE
DU 8 MARS 2022

Liste d'émargement

" Sous-collège "		Présence	Mandats
PRÉSIDENT			
Préfet de la Région Nord Pas de Calais Picardie, Préfet Coordonnateur de Bassin	**LECLERC Georges-François**	**Présent**	
PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES(11)			
Représentant des Conseils Régionaux	*Vacant*		
Représentant des Conseils Départementaux	**DISSAUX Jean-Claude**	**Excusé**	**Mandat à M RAOULT**
Représentant des Conseils Départementaux	**MOLET Delphine**	**Présente**	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	**RINGOT Bernard**	**Excusé**	**Mandat à M. RAOULT**
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	**RAOULT Paul**	**Présent**	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	**PASSEBOSC Brigitte**	**Excusée**	**Mandat à Mme LEVEUGLE**
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	**ROSSIGNOL Françoise**	**Excusée**	**Mandat à Mme SAVARIEGO**
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	**BEZIRARD Alain**	**Excusé**	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	**SAVARIEGO Isabelle** **Vice-Présidente**	**Présente**	
EPTB, EPAGE, Syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau	**LEVEUGLE Emmanuelle**	**Présente**	
EPTB, EPAGE, Syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau	**LENGLET Bernard**	**Excusé**	**Mandat à Mme SAVARIEGO**
USAGERS NON ECONOMIQUES (6)			
Représentant des Associations agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique	**CADET Jocelyne**	**Présente**	
Représentant des Associations agréées de Protection de la Nature et de l'Environnement	**BURROW Coralie**	**Excusée**	**Mandat à M.BARBIER**
Représentant des Associations agréées de Protection de la Nature et de l'Environnement	**PATRIS Jacques**	**Présent**	
Assoc. Agréée de défense des consommateurs	**SIX Alain**	**Présent**	
1autre représentant du collège du CB	**BARBIER Luc**	**Présent**	
Personne Qualifiée	**NORRANT Caroline**	**Excusée**	**Mandat à M.BARBIER**
USAGERS ECONOMIQUES (5)			
Professions agricoles	**LEVEUGLE EMMANUEL**	**Excusé**	**Mandat à Mme CRETE**
Prof.de la pêche ou de l'aquaculture ou de la conchyculture	**RICARD Morgane**	**Excusée**	**Mandat à M. LEFEBVRE**
Professions industrielles	**ROBERT Clément**	**Présent**	
2 autres représentants du collège au CB	**LEFEBVRE Jérôme** **2nd Vice-Président**	**Présent**	
	CRETE Françoise	**Présente**	

REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS(11)		
DREAL HDF délégué de Bassin ou son représentant	**Présent**	**Accompagné de M.PREVOST**
Directeur Général de l'ARS HDF ou son représentant	**Excusé**	**Pas de représentant**
SGAR HDF ou son représentant	**Excusé**	**Représenté par M.LELIONNAIS**
DG Délégué du BRGM ou son représentant	**Excusé**	**Pas de représentant**
DRAAF HDF ou son représentant	**Excusé**	**Représenté par M.FLORID**
DRFIP HDF et du Nord ou son représentant	**Excusé**	**Représenté par M.DEMONCHEAUX**
BERTRAND Patrick DR de l'OFB (Délégation permanente M.DUBREUIL)	**Présent**	
DIRM Manche Est-mer du Nord ou son représentant	**Excusé**	**Représenté par Mme PISARZ**
Directeur du GPM de Dunkerque ou son représentant	**Excusé**	**Mandat au DREAL (M. TAPADINHAS)**
DG de VNF ou son représentant	**Excusé**	**Représenté par M. MATRAT**
Directrice du CELRL ou son représentant	**Excusé**	**Représentée par Mme MELENEC**
REPRESENTANTS DU PERSONNEL		
PENISSON Bruno - Représentant du personnel - Titulaire	**Présent**	
VERHAEGHE Séverine - Représentant du personnel - Suppléant	**Présente**	
Membres Consultatifs		
LIARD Stéphane Agent comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	**Présent**	
FLAJOLET André Président du Comité de Bassin Artois-Picardie	**Présent**	
PERCELAY Julie Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	**Représentée par Mme MEUNIER**	
M.DINGREMONT Benoît Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	**Représenté par M.BASMADJIAN**	
VATIN Thierry Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	**Présent**	
INTERNES		
MATYKOWSKI Isabelle	**Présente**	
PASSE Delphine	**Présente**	
LANCEA Gérard	**Présent**	
LEFEBVRE Sébastien	**Présent**	
BRANGER Pierre	**Présent**	
BIZAIS Patrice	**Présent**	
UNANOA Sophie	**Présente**	
DHAINAUT Delphine	**Présente**	
VALENTIN Raphaël	**Présent**	
LECLERCQ Lydie	**Présente**	
CHANTEGREL Caroline	**Présente**	
Externe (prestataire PV)		
DUVIVIER Isabelle	**Présente**	

RELEVE DE DELIBERATIONS

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR		N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
1			Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 novembre 2021	X			Unanimité
2		22-A-001	COMPTE FINANCIER 2021 dont compte financier de l'agent comptable	X			Détail des votes : 34 inscrits, 21 présents, 10 mandats, 31 votants, 30 Pour, 0 Contre, 1 Abstention : Représentant du Personnel titulaire (B.Penisson)
3		22-A-002	RAPPORT D'ACTIVITE 2021 INTEGRANT LE BILAN DU CONTRAT D'OBJECTIFS	X			Unanimité
4			Bilan à mi-parours du 11ème Programme d'Intervention, orientations 2022-2024				Présentation pour information
6	6.1.1	22-A-003	POLLUTIONS DIFFUSES (1182)	X			Unanimité N'ont pas participé aux votes et débats (conflits d'intérêts) : - **Emmanuel LEVEUGLE (mandat à Madame CRETE)** pour 1 Dossier : 31792.00 : Chambre d'Agriculture 59 62, - **Françoise CRETE** pour 1 Dossier : 31793.00 : Chambre d'Agriculture de la Somme
	6.1.2	22-A-004	SOUTIEN À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET AGROFORESTERIE (1185)	X			Unanimité
	6.1.3	22-A-005	MAINTIEN DE L'AGRICULTURE EN ZONES HUMIDES - AVENIR CONSEIL ELEVAGE (1187)	X			Unanimité

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
6.1.4	22-A-006	ENTRETIEN ET RESTAURATION DES ZONES HUMIDES SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES CAPS ET MARAIS D OPALE (1243)	X			Unanimité N'a pas participé aux votes et débats (conflits d'intérêts) : - **Luc BARBIER** pour 1 Dossier : 29778.00 : Syndicat Mixte du Parc Naturel régional des caps et marais d'opale
6.3.1	22-A-007	CONVENTIONS DE MANDAT POUR LA GESTION DES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DES PROJETS D'EXPÉRIMENTATION DES PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX RENDUS POUR LA PRÉSERVATION DES PRAIRIES	X			Unanimité N'a pas participé aux votes et débats (conflits d'intérêts) : - **Luc BARBIER** : Syndicat Mixte du Parc Naturel régional des caps et marais d'opale
6.3.2	22-A-008	AVENANT À LA CONVENTION DE MANDAT POUR LA GESTION DES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DES PROJETS COLLECTIFS TERRITORIAUX D'EXPÉRIMENTATION DES PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX	X			Unanimité

Ordre du Jour

Points décisionnels :

1 - Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 novembre 2021

2 - Compte financier 2021

3 - Rapport d'activité 2021

4 - Bilan à mi-parcours du 11ème programme

5 - Priorités de gestion 2022 sur les lignes en tension eau potable et milieux naturels

6 - Dossiers d'interventions :
- 6.1 - Participations financières agriculture et milieux naturels
- 6.2 - Financement de la mise aux normes des bâtiments d'élevage dans les nouvelles zones vulnérables
- 6.3 - Mise en oeuvre des Projets d'Expérimentation des Paiements pour Services Expérimentaux
  - 6.3.1 - Conventions de mandat pour la gestion des participations financières des projets d'expérimentation des PSE rendus pour la préservation des prairies
  - 6.3.2 - Avenant à la convention de mandat pour la gestion des participations financières des projets collectifs territoriaux d'expérimentation des PSE

Points d'information :

7 - Compte rendu des décisions du Directeur Général prises sur délégation du Conseil d'Administration relatives aux participations financières et Relevé des décisions de refus de participations financières

OUVERTURE DE LA SEANCE

M. le Président LECLERC, Préfet Coordonnateur de Bassin salue les membres du Conseil d'Administration. Il précise que le quorum est atteint et ouvre la séance.

En propos liminaires, il précise qu'il entamera des discussions, en fin de journée, avec l'Administration Centrale sur la question des plafonds mordants. Point qu'il abordera plus précisément lors de la prochaine session du Comité de Bassin prévue le 15 mars. Il s'inscrit ainsi, dans la lignée des initiatives conjointes prises depuis plus de six mois par son prédécesseur et Monsieur FLAJOLET, Président du Comité de Bassin, et qu'il a réitérées. N'ayant pas de réponse, il va s'entretenir à nouveau auprès d'un membre de cabinet ministériel. Il demande si l'Administration Centrale est représentée ici.

Mme MEUNIER se présente et précise qu'elle remplace la Commissaire du Gouvernement qui ne peut assister à ce Conseil d'Administration. Elle précise à Monsieur le Préfet et Président LECLERC qu'un projet de réponse est en cours de validation.

M. le Président LECLERC conclut qu'il a ainsi l'opportunité d'en négocier les termes ce soir avec la Directrice de Cabinet de Madame ABBA. Il ajoute qu'il réservera au Comité de Bassin quelques éléments de fonds sur la manière dont les services de l'État aborderont dans les mois qui viennent les questions de qualité et quantité d'eau. Il souligne qu'il commence à se saisir avec humilité, mais détermination de ces questions.

M. VATIN souligne que ce 8 mars est la journée Internationale des droits des Femmes. À ce titre, il rappelle que le Comité de Bassin est paritaire depuis le 1er janvier 2022. Il salue cette journée en rappelant qu'elle a été initiée en 1917 par une grève d'ouvrières à Saint-Pétersbourg. Elle a été reconnue par l'ONU en 1945 et par la France en 1982.

M. le Président LECLERC salue à son tour cette date du 8 mars en rappelant que lors de son poste précédent, il a eu le bonheur de collaborer avec la Directrice Générale de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Il souligne l'aide qu'elle lui a apportée notamment sur les problèmes d'adduction d'eau, de la séparation des réseaux eaux usées et pluviales dans la perspective de la remise à niveau de la Marne et de la Seine.

M. FLAJOLET rend hommage à Monsieur Clément ROBERT qui assiste à sa dernière instance après une longue présence au sein du Conseil d'Administration et de la société Roquette. Il le remercie pour tout ce qu'il a apporté à cette instance.

POINTS DECISIONNELS

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 NOVEMBRE 2021

M. le Président LECLERC demande si des remarques sont à exprimer concernant le procès-verbal.

Pas de remarque.

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 novembre 2021 est adopté à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 08 mars 2022

3 - RAPPORT D'ACTIVITE 2021

Mme MATYKOWSKI présente le point n°3 « Rapport d'activité 2021 intégrant le bilan du Contrat d'Objectifs et de Performance » en référence au dossier et au diaporama de séance.

M. VATIN précise que l'Agence de l'Eau a un Contrat d'Objectifs et de performance avec une batterie d'indicateurs à respecter.

Il indique que l'année 2021 a été pour l'Agence de l'Eau une année remarquable en termes d'activité avec comme principaux points :

- Le renouvellement de près de la moitié des membres des Instances de Bassin. Un changement important avec l'introduction également de la parité. Ce renouvellement a nécessité des séquences de formation comme celle organisée en fin d'année dernière. Une mise à niveau qui est utile pour comprendre le fonctionnement et les enjeux de l'eau du Bassin.
- La consultation du public sur le SDAGE voulue comme un événement exceptionnel plutôt qu'un simple encart d'annonce légale dans le journal. Il a été choisi d'associer le public le plus large possible à ces enjeux. Un bilan réussi au regard des retours trois fois plus nombreux que précédemment. Au regard également du nombre de partenaires qui se sont déclarés et qui forment aujourd'hui un réseau de 600 à 700 partenaires. Tous ces retours à 96 % positifs confortent le vote favorable à plus de 90 % du SDAGE en octobre 2020. Il note la préparation du vote final du SDAGE qui interviendra semaine prochaine en Comité de Bassin du 15 mars.
- La révision du 11e Programme qui a été un des sujets majeurs de cette année. Elle a fait l'objet de nombreux débats par son caractère plus contraint en termes de moyens financiers.
- Enfin, une année exceptionnelle quant aux aides et paiements avec plus de 200 M€ distribués et une augmentation de 25 % des subventions. Un point qui sera éclairé par la présentation du compte financier qui suit.

Il conclut qu'au-delà des indicateurs plutôt très bons et qui montrent une activité soutenue, 2021 a été une année exceptionnelle qui a mis fortement à contribution toutes les équipes qu'il tient à saluer.

M. le Président LECLERC demande s'il y a des observations sur ce rapport d'activité et procède au vote.

Pas de remarque.

Le RAPPORT D'ACTIVITE 2021 INTEGRANT LE BILAN DU CONTRAT D'OBJECTIFS

et sa délibération n°22-A-002

sont adoptés à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 8 mars 2022.

2 - COMPTE FINANCIER 2021

Mme PASSE présente le « rapport de Gestion 2021 » pour la partie Ordonnateur. **M. LIARD** présente les indicateurs complémentaires financiers et le bilan patrimonial de l'Agence du point n°2 « Compte Financier 2021» en référence au dossier et au diaporama de séance.
M. le Président LECLERC souligne, en préambule, l'importance de l'examen et de l'approbation du compte financier 2021.

M. VATIN met en avant-propos trois points en exergue:

- La hausse de 25 % des subventions instruites cette année. Une conséquence directe du plan de reprise et de relance en lien avec le budget rectificatif en 2020 de près de 50 M€. Budget qui s'est traduit, cette année, en termes d'engagement et de décision de subvention.
- La trésorerie ramenée à 62 M€. Il précise que le rapport financier mentionne 64 M€. L'écart de 2 M€ s'explique par une part de redevance « pollutions diffuses » qui doit être reversée à d'autres bassins et qui est restée en fin d'année dans les comptes. Il rappelle qu'à la fin de 2019, la trésorerie était de 120 M€. Le travail 2020-2021 a permis notamment de la faire revenir à un niveau acceptable, mais surtout d'avoir pu injecter ces finances directement dans l'économie du bassin au moment où il en avait le plus besoin, c'est-à-dire au moment de la crise. C'est une action qu'il juge très favorable et dont tout le monde a bénéficié en particulier le petit cycle de l'eau qui a capté près de 90 % de ces aides.
- Enfin, l'écrêtement longuement débattu dans la révision avec une perspective à hauteur de 10 M€ annuel environ. Il indique que cette année d'autres bassins ont sous-consommé réduisant l'écrêtement à 8 M€.

Concernant le taux d'exécution et l'enveloppe exceptionnelle de crédits de paiement de 175 M€, il rappelle le souhait du Président du Conseil d'Administration d'avoir des ordres de services très rapides sur les opérations financées par les plans de reprise et de relance (6 mois après la signature de la convention par l'agence de l'eau, porté ensuite à 10 mois). Il juge au final que le résultat est excellent pour avoir permis de faire beaucoup mieux que la plupart des autres bassins sur cette question. Il précise que 80 % des dossiers engagés dans le cadre du plan de reprise 2020 ont reçu réellement un ordre de service et donc un paiement dans l'année 2021 : un très bon résultat.

Sur la question du niveau de trésorerie, il indique que l'objectif était de 54 M€ parce qu'il concernait les ordres de services de la totalité des engagements. Il rappelle que 80 % d'entre eux ont été engagés dans un contexte de difficulté de mise en oeuvre pour les maîtrises d'ouvrage. L'impulsion donnée a néanmoins permis aux acteurs économiques du Bassin de bénéficier largement de ces moyens. Il ajoute que l'objectif de trésorerie est d'arriver à 45 M€ à horizon de deux ans . Il lui semble difficile de descendre en deçà pour rester dans une capacité de dépenses de l'ordre de trois mois. Un indicateur qui lui paraît correct pour un établissement public et qui reste proche de l'objectif.

Remarques et débats sur le Compte Financier (Point n°2)

M. le Président LECLERC résume la présentation du compte financier qui vient d'être faite par une augmentation des dépenses pour l'année 2021 due conjointement au plan de relance et à l'assiette financière sur la trésorerie. Ce qu'il juge vertueux.

M. PENISSON, représentant du personnel de l'agence, remercie pour la clarté de la présentation sachant que les documents comptables ne sont pas forcément évidents de prime abord, mais en soulignant qu'ils sont une source précieuse d'information. Il relève que la stabilisation annoncée des ETP est un point positif et espère une augmentation à l'avenir, non une diminution plus importante. Il observe qu'à travers les documents communiqués, un certain nombre de contraintes pèsent sur l'aspect fiscal et comptable de l'Agence. Des contraintes pour certaines déjà évoquées comme le plafond

mordant mentionné en début de séance ou encore la contribution à l'OFB. Il fait observer que la somme de ces deux contributions dépasse 30 M€. Une somme importante qui représente potentiellement 15 % de budget supplémentaire pour l'Agence et trois fois les dépenses en personnel.

À ces deux problèmes connus et partagés par tous, il en ajoute un troisième, peut-être un peu plus méconnu, qu'il désigne comme « le plafond de dépenses annuelles ». Il recoupe l'idée que l'Agence se voit poser annuellement un plafond de dépenses et que toutes les sommes qui n'auraient pas pu être dépensées sur l'exercice qui résulte de l'annulation de la réduction pour solde ne vont pas l'être sur un exercice futur. Un mécanisme qui, à ses yeux, fait gonfler mécaniquement la trésorerie. De surcroît, ce sont des sommes que le Conseil d'Administration ne pourra pas utiliser pour allouer des aides, des subventions. Pour lui, cette conséquence fait peser un poids sur l'Agence qui l'empêche peut-être de remplir ainsi pleinement ses fonctions. Il trouve cela dommageable au regard des objectifs ambitieux portés par l'Agence et validés par le Comité de Bassin. Des freins extérieurs qu'il qualifie d'anachroniques parce qu'ils sapent tous les efforts entrepris, génèrent des tensions par la priorisation nécessaire qui est mise en place. Une priorisation qui répond au manque de budgets disponibles pour mettre en œuvre tous les projets souhaités.
Ces manques de moyens génèrent de la frustration pour les agents de l'Agence, bridés individuellement dans l'accomplissement de leur tâche. Pour les partenaires également qui voient ainsi modérer leur intérêt à agir pour atteindre le bon état. Au final, il souligne que ces manques de moyens dévoient également le modèle de « l'eau paie l'eau » en ne permettant pas à un bassin de s'appuyer sur les efforts financiers qui sont produits par l'ensemble des acteurs qui le composent et pour finalement mettre en place ces politiques.
Selon lui, il en résulte de l'incompréhension voire de l'hostilité envers ce modèle alors qu'il est reconnu et exporté à l'International. Il constate que tout cela génère des impacts négatifs en termes politiques, économiques, sociaux, humains. Des structures sont pénalisées d'un point de vue humain par ces contraintes imposées à l'Agence. In fine, cela va justifier la façon dont l'Agence va démontrer ou non l'effort qu'elle aura mis en œuvre pour atteindre le bon état à l'heure où elle devra rendre des comptes.

Il résume la lecture du compte financier et la mise en lumière des freins énoncés par les conséquences suivantes :

- Offrir le prétexte à la concurrence entre les acteurs des territoires pour bénéficier des fonds disponibles.
- Générer des critiques fondées sur la pertinence du modèle actuel de l'eau.
- Avoir des impacts négatifs en termes sociaux et humains
- Créer des tensions au sein des instances de l'Agence, mais aussi à l'extérieur.

Ces raisons font que les représentants du personnel ne peuvent voter favorablement ce compte financier et préfèrent s'abstenir. Il indique qu'à leurs yeux pour pouvoir atteindre les objectifs ambitieux qui sont partagés collectivement, il est important que le modèle de l'eau et les éléments qui le composent génèrent de la solidarité entre tous les acteurs publics ou privés. Une solidarité dans le temps, mais aussi dans l'espace.

M. le Président LECLERC procède au vote.

Le COMPTE FINANCIER 2021

et sa délibération n°22-A-001

sont adoptés par le Conseil d'Administration du 8 mars 2022 selon le décompte de voix suivant :

34 inscrits, 21 présents, 10 mandats, 31 votants, 30 Pour, 0 Contre, 1 Abstention : Représentant du Personnel titulaire (B.Penisson)

4 - BILAN À MI-PAROURS DU 11ÈME PROGRAMME D'INTERVENTION, ORIENTATIONS 2022-2024

M.VATIN présente le point n°4 « bilan à mi-parcours du 11ème programme » en référence au dossier et au diaporama de séance.

Il précise que les points abordés éclairent les enjeux de demain qui viennent d'être évoqués. L'année 2021 a été celle de la révision de programme, du bilan à mi-parcours générant beaucoup de débats. Il semblait important de renvoyer un document à l'ensemble des acteurs notamment ceux du Bassin pour expliquer concrètement la situation à mi-parcours, ce qui a été fait, et les enjeux à venir particulièrement ceux du SDAGE. Expliquer aussi quelle est l'équation financière sur la seconde partie de programme et par conséquent les orientations et les choix qui devront être faits.

Il indique que le document disponible en séance sera amené à être diffusé plus largement ultérieurement, une fois passée la période électorale. Il souligne que son contenu apporte des éléments de compréhension sur la seconde partie de programme par rapport aux enjeux.

Il souligne qu'il est nécessaire de mieux protéger la ressource en eau, car la situation n'est pas bonne malgré une politique ORQUE courageuse et ambitieuse sur les quinze dernières années. Il observe que les résultats ne sont pas au rendez-vous.

Remarques et débats sur « bilan à mi-parcours du 11ème programme » (Point n°4)

M. le Président LECLERC explique qu'il est d'accord avec Monsieur VATIN sur la nécessité de mettre l'accent sur la protection de la ressource et sur les milieux naturels. Non pas que les autres aspects du programme ne soient pas importants, car ils ne seraient pas dans le plan de marche de l'Agence et du partenariat avec l'État, mais il est nécessaire à ses yeux d'être pragmatique. Il prend le cas des lignes qui sous-consomment pour des raisons explicables, non parce qu'il y aurait trop d'argent ou trop d'acteurs. Il sait, par exemple, que la gestion des eaux pluviales est techniquement plus compliquée et donc plus difficile à monitorer. Il propose que, quitte à faire des avances de trésorerie entre lignes de manière inter temporelles, de mettre un peu de ce qui est aujourd'hui consacré à la gestion des eaux pluviales aux lignes « protection de la ressource » et « milieux naturels ». Cette question pourra être débattue la semaine prochaine en Comité de Bassin. Il est favorable aux prêts de trésorerie Inter temporels entre lignes ajoutant que dès lors où il y a une reprise ou un besoin portant sur l'eau pluviale, la manœuvre inverse sera possible.

Il ajoute un autre point important concernant la gestion financière. Point qui ne remet pas en cause les autres objectifs, mais simplement le fait d'avoir une gestion dynamique des ressources financières. Il souhaite que ce point soit travaillé et avoir une proposition qui pourra être discutée en Comité de Bassin. Il redit qu'il ne s'agit pas de laisser penser que l'eau pluviale est inutile. C'est au contraire tirer les conséquences financières du fait que ces ressources sont plus longues à consommer.

Il rappelle enfin que pour emmener le monde agricole dans cette démarche de protection de la ressource et des milieux naturels, il y a besoin d'argent. Il sollicite également une proposition à ce sujet, la semaine prochaine en Comité de Bassin, qui pourra être discutée de manière collégiale. Il ne souhaite pas aborder cet élément lors de cette séance pour ne pas prendre à l'improviste ni le Directeur Général ni le Conseil d'Administration. Il est nécessaire à ses yeux de décanter cette question en Comité de Bassin.

Il passe la parole à Monsieur FLAJOLET.

M. FLAJOLET, Président du Comité de Bassin, partage l'avis de Monsieur le Président et Préfet. Il souligne que les nouveaux horizons sont le mariage du temps court et du temps long. Un mariage difficile à faire comprendre au niveau des élus, mais fondamental par rapport au dérèglement du climat.

Dérèglement dont une des conséquences est le changement et surtout le réchauffement climatique. Il en a déjà discuté avec Monsieur VATIN et pense sincèrement qu'il ne sera pas possible de consommer totalement la ligne budgétaire des eaux pluviales inscrite. Une solution serait de glisser de façon exceptionnelle 10 M€ de la ligne « eaux pluviales » vers celle des « milieux naturels » (soit un peu plus de 3 M€ par an sur la période 2022-2024, ce qui reste acceptable). La conséquence serait ainsi de réduire très largement toutes les tensions qui pourraient apparaître à l'intérieur des instances décisionnelles de l'Agence. Des tensions dues à l'impossibilité de satisfaire la totalité des demandes. Il voit là également la possibilité de « faire meilleure fortune » les années suivantes si le nombre de dossiers vient à augmenter de manière significative. Il pense qu'il y a vraiment une urgence en écoutant le représentant du personnel s'exprimer. Il est d'accord sur la question relative au plafond mordant. Il l'a dit et répété de nombreuses fois. Il sait que Monsieur le Président et Préfet use de toute sa bonne volonté, de toute sa zone d'influence auprès des instances nationales pour trouver une solution. En revanche, il sait aussi que le temps est aujourd'hui au remplacement de l' « eau paie l'eau » par « l'eau et l'environnement paie l'eau et l'environnement ». Il salue les efforts de Monsieur VATIN qui partage collégialement au niveau national l'idée d'une redevance biodiversité et sa recherche d'une assiette acceptable. Il conclut en pensant que cette proposition est raisonnable et respectueuse des différents composants du Conseil d'Administration et du Comité de Bassin.

M. le Président LECLERC souligne combien les propos de Monsieur FLAJOLET sont la voie de la sagesse et ne s'étonne pas que le Président confirme les souhaits qu'il a émis. Il ajouterait peut-être à la discussion la protection de la ressource.

M. FLAJOLET fait observer que dans le cadre du passage des ORQUE aux CARE, il serait nécessaire d'évaluer les ORQUE pour se servir des choses qui ont merveilleusement bien marché. A contrario pour savoir arrêter ou sanctionner celles qui n'ont pas fonctionné.

M. le Président LECLERC approuve et donne mandat à Monsieur VATIN pour faire un rapport en Comité de Bassin. La traduction budgétaire, elle, se fera ultérieurement en Conseil d'Administration.

M. VATIN abonde dans le sens ce qui vient d'être dit. Il pense qu'il est important d'arriver à consommer et utiliser l'ensemble du programme et de faire les ajustements entre lignes pour s'assurer de cette consommation optimum de nos moyens. Il indique cependant la nécessité de regarder au préalable les dossiers en stock et potentiels à l'horizon 2024. Il le fera avec son Directeur des Interventions pour savoir quels sont les dossiers de gestion des eaux pluviales prévus pour l'année qui vient et s'assurer de ne pas les compromettre.

M. le Président LECLERC réaffirme que l'idée est bien de financer les dossiers qui sont prêts. En revanche, il souhaite que la situation change pour ne pas retrouver dans un an le même ordre de grandeur entre les deux. Il précise qu'une telle situation engendrerait sans conteste des reproches de la part des tutelles financières et métiers. Il ajoute qu'en terme de politique publique, la protection de la ressource et des milieux naturels est un objectif qui va de plus en plus occuper les débats. Il souligne le besoin d' « embarquer » avec lui le monde agricole. Une démarche qui ne s'improvise pas, se travaille et demande du grain à moudre.

M. VATIN indique qu'il va étudier ce point rapidement pour voir ce qui peut être proposé pour aller dans ce sens.

5 - PRIORITÉS DE GESTION 2022 SUR LES LIGNES EN TENSION EAU POTABLE ET MILIEUX NATURELS

M. BRANGER présente le point n°5 « Priorités de gestion 2022 sur les lignes en tension eau potable et milieux naturels », en référence au dossier et au diaporama de séance.

M. VATIN précise que ce point, présenté par le Directeur des Interventions, explique comment seront gérées d'ici là les priorités de dossiers sur ces deux lignes, car le budget disponible est deux fois moindre que sur la première partie de programme. Ce point n'est pas mis au vote, car les grandes orientations en termes de priorités ont été votées par le Conseil d'Administration à la révision de programme. L'argent devra être mis principalement là où il y a un bénéfice en bon état des masses d'eau et au regard des zonages prioritaires par thématique. Il ajoute qu'il faudra analyser plus finement à l'aide d'un guide des instructeurs et de la Commission Permanente des Interventions que préside Monsieur LEFEBVRE, présent. L'objectif est de dire, dans la première partie de l'année, comment faire le choix entre tous les dossiers proposés qui vont sans doute être le double ou le triple des disponibilités.

Il précise que le guide doit s'accompagner de souplesse et de discernement en fonction des dossiers présentés et de la façon dont ils sont motivés et justifiés. L'instruction comme la CPI doit se garder la possibilité de varier autour de ce guide. La finalité est d'arriver à démontrer que le dossier remplit les objectifs et les orientations prioritaires de la révision de programme pour permettre de faire un choix.

Il souligne la confirmation qu'il manque réellement beaucoup d'argent sur le chapitre des milieux naturels avec un écart sur une année de 14 à 34 M€ d'où un manque d'environ 20 M€. Si le prochain Conseil d'Administration prend la décision d'augmenter le budget, cela permettra de « desserrer un peu cette contrainte ». Cet argument plaide en faveur de la discussion prévue sur l'écrêtement.

Remarques et débats sur « Priorités de gestion 2022 sur les lignes en tension eau potable et milieux naturels » (Point n°5)

Mme CRETE remercie pour la présentation et souligne effectivement l'existence de problèmes budgétaires. Elle s'interroge sur la ligne « érosion » des milieux naturels où l'agriculture est souvent mise en cause. Elle remarque d'une part l'existence de deux secteurs, l'un prioritaire, l'autre non-prioritaire. D'autre part que sur la ligne « érosion », il y a énormément de dossiers rejetés sans même être instruits. Elle comprend que sur ce secteur, les études et les travaux sont stoppés. Cela l'interpelle du fait du nombre de dossiers reçus sur la problématique de l'érosion et le travail important qui était en cours.

M. VATIN salue la pertinence de la remarque et répond que l'érosion reste un sujet prioritaire et un gros problème pour le Bassin. En revanche, il indique que l'érosion fait partie du budget « milieux naturels ». Un budget contraint auquel s'ajoute une orientation forte, celle de l'obligation d'avoir un impact sur le bon état des masses d'eau. Il ajoute la nécessité d'avoir une approche par bassin versant cohérent et montrer qu'il s'agit d'un secteur à enjeux. Il est obligatoire de prioriser. Il rappelle que lorsqu'il y a une étude à l'échelle d'un sous bassin, les études et l'accompagnement sont financés en priorité. Viennent ensuite l'observation du diagnostic par sous bassin et la condition d'un plan d'action ayant un impact sur le bon état des masses d'eau. Cela restera un guide en soulignant que c'est loin d'être l'abandon d'une politique.

Mme CRETE remarque que sur le budget total exprimé de 2,6 M€, 0,891M€ sont rejetés sans même un examen. Cela pose question à ses yeux d'autant qu'elle le redit, c'est un dossier qui semble important.

Mme LEVEUGLE précise qu'elle intervient à plusieurs titres. Au sein de l'Agence de l'Eau, pour le SYMSAGEL, un opérateur pour le PAPI Lys, mais elle est également déléguée à l'environnement pour le Département du Pas-de-Calais. Elle est donc sensible à cette ligne « milieux naturels ».

Concernant le PAPI Lys, plusieurs éléments la gênent : le premier de dire qu'il faut que les dossiers soient bouclés pour être étudiés. Elle comprend qu'il est inutile de mettre en réserve de l'argent qui ne sera pas utilisé. En revanche, elle relève l'annonce d'une diminution de 40 à 20 % sauf en cas de plus-value écologique. Elle en conclut que cette plus-value écologique équivaut à remettre en cause les dossiers qui sont prêts actuellement puisqu'ils ne le seront plus pour être présentés à temps. Vient s'ajouter la date butoir du PAPI qui, dépassée, signifie la perte des fonds Barnier. D'où la perspective de difficultés. Sans revenir sur le passé du SYMSAGEL connu du Président, elle se tourne vers l'avenir pour savoir comment mener à bien le PAPI avec cette réduction. Elle rappelle que pour que les dossiers soient validés cette année, il n'est pas possible d'inclure les données écologiques. Ils passeront alors de 40 à 20 %. Compte tenu des montants concernés, elle se pose la question vis-à-vis du SYMSAGEL.

La seconde question qu'elle pose en tant que responsable à l'environnement, est la mention du recours aux fonds européens en compensation de la baisse des taux. Pour utiliser ces fonds depuis plusieurs années, elle indique qu'ils ont été réduits drastiquement cette année. Le montant a non seulement été réduit, mais le nombre de départements est passé de deux à cinq. Il y a moins de budgets disponibles et avec des conditions d'obtention plus difficiles. Elle fait mention également de sa présence au Conservatoire du Littoral qui est aidé par l'Agence de l'Eau pour l'achat de terrains. Elle constate que là aussi, il y aura une forte diminution. Une diminution visible dans les chiffres avec de surcroît les dossiers qui passent en 2e CPI, c'est-à-dire au mois de novembre, donc tardivement pour une décision. Elle s'interroge sur ce qu'il faut faire : commencer sans être certain d'être financé ou attendre de l'être au risque d'être hors délais. Une situation sur laquelle elle souhaitait attirer l'attention.

Enfin, elle indique avoir particulièrement apprécié la clarté des explications de Monsieur PENISSON concernant notamment le montant du plafond mordant de ces trois dernières années qui s'élève à 30 M€. Une somme qui manque énormément aujourd'hui. Sans vouloir supplier, elle invite à prendre une décision au regard des trois années passées à le demander. Elle est interpellée par le maintien des plafonds mordants alors qu'à l'origine, il est question que « l'eau paie l'eau ». Dans un même temps, elle entend les annonces de suppression de la taxe audiovisuelle. Cette diminution d'impôts est en réalité à ses yeux un transfert de charges vers les collectivités. Elle fait le lien avec la GEMAPI conçue au départ pour aider et qui va maintenant remplacer. Elle voulait faire part aujourd'hui de son sentiment de saturation.

M. le Président LECLERC rappelle de ne pas oublier l'augmentation des recettes de l'Agence de l'Eau par le plan de relance.

M. BARBIER est en accord avec les propos de Madame LEVEUGLE. Il observe la transformation d'une redevance en impôt, ce qui n'était pas son objet au départ. Il a également apprécié les propos de Monsieur VATIN, Monsieur FLAJOLET et Monsieur le Président et Préfet, car ils étaient empreints de sérénité pour l'avenir. C'est important à ses yeux. Il évoque le gros travail demandé à la région pour savoir comment elle s'implique au côté de l'Agence de l'Eau sur un certain nombre de politiques et de stratégies. Il cite les crédits FEDER en soulignant qu'il manque encore à ce sujet une connaissance plus étendue des possibilités pour pouvoir mieux travailler à l'avenir. Il fait référence notamment aux maîtres d'ouvrage qui sont toujours en attente aujourd'hui de certains programmes européens pour engager des projets. La conséquence est le retard pris durant ces deux dernières années.

Il y a également pour lui la nécessité de bien informer les maîtres d'ouvrage en amont. En particulier sur le fait que les dossiers passés en automne vont demander une anticipation de près de 18 mois pour être certain d'être dans les règles. Même constat pour les dossiers en renouvellement pour connaître dans les délais impartis les démarches engagées par les maîtres d'ouvrage. À défaut, il redoute des catastrophes financières et humaines au sein des structures.

Mme MELENEC souhaite alerter au sujet du futur SDAGE qui réaffirme les enjeux de préservation des milieux naturels avec l'atteinte des objectifs à 2027, milieux naturels qui prennent une part importante dans ces objectifs. En revanche, elle s'inquiète de la pérennité des actions, de la consolidation de celles conduites lors du SDAGE précédent. En effet, si la volonté est d'atteindre un objectif durable, une résilience des milieux, il faut à ses yeux pouvoir s'inscrire réellement dans la durée. Dans ce cadre, l'entretien, la reconduction des plans de gestion fait partie des outils qui pérennisent les actions. Les acquisitions foncières permettent de s'inscrire dans la durée, d'offrir plus d'ambition aux expérimentations souhaitées. Elle adhère à l'idée que le renforcement du continuum écologique est une orientation pertinente, au fait d'aller rechercher des co-financements même si, comme le mentionnait Monsieur BARBIER, c'est compliqué en l'absence de visibilité sur les fonds FEDER. Néanmoins, elle pense qu'un certain nombre d'actions doivent être consolidées dans le temps notamment l'entretien et les acquisitions foncières.

M. RAOULT observe que le dossier est difficile à maîtriser et suscite plusieurs réflexions. La première concerne la cartographie des masses d'eau. Il doute que les élus connaissent exactement la qualité et les masses d'eau de leur territoire sur lesquelles ils ont des responsabilités. Il cite en exemple sa découverte récente de nouvelles masses d'eau dans l'Avesnois alors que c'est une région qu'il connaît bien. Il pense qu'une information doit être donnée à l'ensemble des élus concernant cette cartographie. La mention des rivières seules ne suffit pas à ses yeux.

Le second élément qui le laisse perplexe est de savoir quels sont les meilleurs moyens effectivement pour que les masses d'eau qui ne sont pas en bon état le deviennent. Il est dit que 25 d'entre elles doivent le devenir. Il suggère plutôt de se demander quelles sont celles qui pourraient le devenir rapidement et avec quels moyens. En effet, aujourd'hui, en tant que membre du Comité de Bassin, il ne sait pas répondre à cette question. Il découvre par exemple que toutes les masses d'eau de l'Avesnois ne sont pas en bon état en dépit du travail effectué depuis 30 ans. Il cite notamment le travail avec le Parc, le raccordement de toutes les zones rurales à une station d'épuration qui sont autant d'objectifs importants. Pourtant, il découvre au final que l'Helpe Majeure, l'Helpe Mineure ne sont pas en bon état. Il demande que les services de l'Agence précisent à quels endroits cela ne va pas et ce qu'il faut faire pour y remédier. En effet, il doute de l'efficacité des mesures générales proposées.

Sans vouloir rentrer dans le détail des différentes politiques qui consistent à supprimer tel ou tel élément, il se place du point de vue des conséquences concrètes des mesures prises sur une masse d'eau. Il ne remet pas en cause l'objectif à atteindre, mais demande quels sont les moyens mis en œuvre et les vecteurs d'alerte des élus quant aux raisons concrètes qui font que leurs masses d'eau ne sont pas en bon état. Il s'appuie sur l'exemple de l'Avesnois où 13 % de SAU est en bio, où des actions sont menées avec le Parc pour protéger le bocage, où même la plus petite commune de zone rurale est raccordée à une station d'épuration. Il pose la question de la suppression des aides à l'assainissement non collectif alors qu'il y a beaucoup d'habitats dispersés dans l'Avesnois. Il en conclut que le Plan proposé n'est pas le bon puisqu'il n'y a plus aucune aide sur l'assainissement non collectif. Il redoute qu'à horizon des cinq ans qui viennent, en l'absence d'avancement sur ce dossier, l'état des masses d'eau n'ait pas évolué.

Il insiste sur la nécessité de se poser des questions pratiques, concrètes sur chaque territoire et savoir comment évoluer positivement. Il craint qu'en restant sur des mesures générales, des éléments leur échappent, car la réalité du terrain est différente des présupposés. À titre d'exemple, il remarque que le terme de « zone humide » recouvre une grande diversité de lieux et de situations.

Enfin, en dernier point, il ne cache pas son désappointement de constater l'absence de moyens pour l'eau potable au regard des lignes budgétaires qui subsistent. À l'objection qui lui est faite de rappeler qu'il a bénéficié très largement du plan de relance, ce qu'il confirme, il oppose la fin des aides en faveur de la rénovation des réseaux qui présentent un taux de fuite important. Il en prend acte. En revanche, concernant les milieux naturels, il rappelle que les élus ont à leur disposition la taxe GEMAPI. Il trouve excessif de demander de l'argent à l'Agence alors qu'ils disposent de cette ressource. Ressource à

laquelle s'ajoutent des budgets dédiés aux milieux naturels au niveau du département, de la région voire de l'Europe. Il conteste l'idée que l'argent de l'Agence se substitue à des moyens qui existent. Il ajoute qu'il faut qu'il y ait une volonté politique de ces élus pour faire avancer les choses. Il note les nombreux dossiers concernant la thématique « milieux naturels », mais il souligne la grande diversité des rubriques qui la compose. Il pose la question de savoir si chacune de ces rubriques va permettre d'améliorer la qualité des masses d'eau ou quelle rubrique en particulier faut-il mettre en avant pour atteindre l'objectif.

Il redit que l'objectif général est bon, notamment la protection des champs captants prioritaires. Mais, là aussi, lorsqu'il regarde la carte des captages de l'Agence de l'Eau sur l'ensemble du territoire, il fait remarquer les centaines de captages jugés non prioritaires et pourtant indispensables. À ses yeux, la protection des champs captants ne doit pas se limiter à ceux qui sont désignés comme prioritaires. Il insiste sur l'étendue des surfaces et des captages qui mériteraient aussi l'attention de l'Agence.

M. le Président LECLERC invite Monsieur FLAJOLET et Monsieur VATIN à apporter des éléments de réponse.

M. FLAJOLET fait part de son impression d'être à un moment où le monde change et que l'Agence de l'Eau qui, grâce à ses moyens, a été considérée jusqu'à maintenant comme une banque relativement ouverte devient une partenaire essentielle, fondamentale. Il note de ne pas oublier, comme l'indiquait Monsieur RAOULT qu'il y a d'autres partenaires qui n'existaient pas auparavant, mais qui aujourd'hui apparaissent. La GEMAPI en est un exemple, mais le STRADDET et le Conseil Régional pourraient être également regardés avec plus d'attention.

Il souhaite faire remarquer que la présence du plafond mordant résulte de l'échec à convaincre les députés et les sénateurs qui l'ont voté. Ce plafond mordant s'applique aujourd'hui à l'ensemble des agences. Or, elles ont un programme de plus en plus large résultant de la volonté de l'ensemble des tutelles, pas seulement le ministère de la Transition Écologique et Solidaire, avec le monde de l'industrie, le monde du logement, celui de l'agriculture qui, chacun dans son domaine spécifique, oriente et oblige à orienter un certain nombre des politiques de l'Agence.
Les choix ont été débattus et il remercie Monsieur VATIN d'avoir organisé une véritable démocratie de proximité pour discuter des enjeux du SDAGE. Il n'y a jamais eu autant de participants, de réunions publiques, de contributions.
La difficulté est de devoir faire des choix. Ces choix peuvent être contestés comme par exemple l'abandon de l'ANC sur les aires de captage prioritaires. Il comprend que cet abandon puisse choquer. Lorsqu'il entend aujourd'hui qu'il faut penser « masse d'eau » et non plus « territoire », il entend également les élus qui protestent à cette idée. Néanmoins, l'Agence suit une logique interne, une logique exprimée dans le SDAGE, au niveau de l'opérationnalité comme ce matin et en cherchant toujours à être en adéquation avec les urgences.

Il ajoute que l'investissement de Monsieur le Président et Préfet pour essayer d'obtenir des moyens supplémentaires n'est pas dû au hasard. Tout comme n'est pas dû au hasard non plus sa proposition de glissement temporaire de lignes budgétaires afin de consommer les crédits au plus vite des urgences signalées au détriment peut-être de dossiers qui ne seront pas prêts. C'est aussi la raison pour laquelle il est dit aujourd'hui que les investissements sont priorisés en fonction de la cohérence entre le temps court et le temps long. Une démarche qui va tellement loin qu'il a demandé à Monsieur VATIN qui l'a accepté d'envoyer le bilan présenté à tous les maires de bassin sans exception. Il y a en effet à ses yeux un manque évident de prise de conscience des enjeux à venir. Il comprend les réactions qu'il juge légitimes, mais il se doit d'essayer de tenir la cohérence de l'Agence par rapport aux exigences qui sont proposées, imposées, mais bien souvent partagées.

M. VATIN fait part de son total accord avec ce que dit Monsieur RAOULT quant à la nécessité d'identifier les actions à mener masse d'eau par masse d'eau. En revanche, il précise que ce travail est déjà fait. Il rappelle que l'Agence de l'Eau Artois-Picardie compte 15 sous-bassins avec 15 CLE de SAGE. Entre septembre et octobre 2021, une tournée a eu lieu dans tous les territoires. Le discours tenu sur place a été de dire de prêter attention à l'objectif 2022-2027 du SDAGE et de travailler

désormais masse d'eau par masse d'eau pour atteindre cet objectif. Pour chacune des 80 masses d'eau de surface, il y est question de regarder quelles sont les actions qui peuvent avoir un impact positif sur leur bon état. Il précise avoir passé commande l'année dernière d'une fiche par masse d'eau qui décline le programme de mesures. Une première pour l'Agence et un mémento qui servira de guide. Le travail est donc fait. S'il n'est pas suffisamment diffusé, il le sera.

Il ajoute que la carte présentée depuis deux ans et qui est incluse dans la révision de programme exprime exactement cette démarche : identifier quelles sont les 22 masses d'eau sur lesquelles il est nécessaire de travailler prioritairement. Cela ne veut pas dire que rien n'est fait sur les autres, mais il faut déjà gagner celles qui doivent passer de « moyen » à « bon ». C'est ce processus qui va permettre de remplir les objectifs. Il insiste également sur la nécessité de faire aussi monter en qualité les autres pour qu'elles passent de « mauvais » à « médiocre » et de « médiocre » à « moyen ». Cette feuille de route recense donc l'ensemble des masses d'eau avec les interventions prioritaires et un programme de mesures qui va d'ailleurs au-delà du programme d'intervention de l'Agence. Si besoin est, pour faciliter la communication de ces fiches, il propose de créer un cahier avec les 80 masses d'eau et les mesures associées. Ce cahier sera le guide prioritaire de l'Agence.

Il conclut que grâce à Monsieur FLAJOLET, un budget de 10 M€ en faveur de l'assainissement non collectif a été préservé. Même s'il constate que ce n'est pas suffisamment consommé, là aussi, l'argent de l'ANC sera mis sur les zones où la réhabilitation de l'assainissement non collectif pourra avoir un impact positif sur le bon état des masses d'eau. Il indique qu'il sera nécessaire de communiquer davantage sur l'adéquation « Masses d'eau - Actions - Programme d'intervention ». Il rappelle enfin l'existence dans l'Agence du projet « Périscope » sur le sujet. Une première qui fait matcher le SDAGE avec le programme d'Intervention.

6 - DOSSIERS D'INTERVENTIONS

Point n°6.1 - Participations financières agriculture et milieux naturels

M. BIZAIS présente le point n°6.1 « Participations financières agriculture et milieux naturels», en référence au dossier et au diaporama de séance.

M. VATIN précise qu'il s'agit de dossiers d'intervention qui ont été volontairement intégrés à ce Conseil d'Administration pour ne pas devoir attendre le mois de juin. Ces dossiers ne posent pas de difficulté. Il mentionne également l'avenant sur le PSE du PNR de l'Escaut ainsi que la mise aux normes des bâtiments d'élevage.

M. le Président LECLERC procède au vote.

La délibération n°22-A-003

« POLLUTIONS DIFFUSES »

est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 8 mars 2022 :

N'ont pas participé aux votes et débats (conflits d'intérêts) :

- Emmanuel LEVEUGLE (mandat à Madame CRETE) pour 1 Dossier : 31792.00 : Chambre d'Agriculture 59 62,

- Françoise CRETE pour 1 Dossier : 31793.00 : Chambre d'Agriculture de la Somme

La délibération n°22-A-004

« SOUTIEN À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET AGROFORESTERIE »

est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 8 mars 2022

La délibération n°22-A-005

« MAINTIEN DE L'AGRICULTURE EN ZONES HUMIDES - AVENIR CONSEIL ELEVAGE »

est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 8 mars 2022

La délibération n°22-A-006

« ENTRETIEN ET RESTAURATION DES ZONES HUMIDES SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES CAPS ET MARAIS D OPALE »

est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 8 mars 2022 :

N'a pas participé aux votes et débats (conflits d'intérêts) :

- **Luc BARBIER pour 1 Dossier : 29778.00 : Syndicat Mixte du Parc Naturel régional des caps et marais d'opale**

Point n°6.2 - Financement de la mise aux normes des bâtiments d'élevage dans les nouvelles zones vulnérables

M. BIZAIS présente le point n°6.2 « Financement de la mise aux normes des bâtiments d'élevage dans les nouvelles zones vulnérables», en référence au dossier et au diaporama de séance.

Pas de remarque

Point n°6.3 - Mise en oeuvre des Projets d'Expérimentation des Paiements pour Services Expérimentaux

Monsieur BIZAIS présente le point n°6.3 « Mise en oeuvre des Projets d'Expérimentation des Paiements pour Services Expérimentaux », en référence au dossier et au diaporama de séance.

6.3.1 - Conventions de mandat pour la gestion des participations financières des projets d'expérimentation des PSE rendus pour la préservation des prairies

et

6.3.2 - Avenant à la convention de mandat pour la gestion des participations financières des projets collectifs territoriaux d'expérimentation des PSE

Remarques et débats sur la mise en oeuvre des Projets d'Expérimentation des Paiements pour Services (Points n°6.3.1 et 6.3.2) :

Mme CRETE pose la question du PNR Caps et Marais d'Opale qui cible 3 476 ha. Elle demande s'il existe un montant par hectare et lequel ?

M. BIZAIS confirme qu'il y a bien un plafond de 10 000 € par exploitation et par an. Il ajoute que dans le cadre de l'instruction, le plafond est vérifié. À sa connaissance, il n'y a pas eu à l'activer.

M. le Président LECLERC procède au vote.

La délibération n°22-A-007

« CONVENTIONS DE MANDAT POUR LA GESTION DES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DES PROJETS D'EXPÉRIMENTATION DES PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX RENDUS POUR LA PRÉSERVATION DES PRAIRIES»

est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 8 mars 2022 :

N'a pas participé aux votes et débats (conflits d'intérêts) :

- **Luc BARBIER: Syndicat Mixte du Parc Naturel régional des caps et marais d'Opale**

La délibération n°22-A-008

« AVENANT À LA CONVENTION DE MANDAT POUR LA GESTION DES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DES PROJETS COLLECTIFS TERRITORIAUX D'EXPÉRIMENTATION DES PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX»

est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 8 mars 2022

POINTS D'INFORMATION

7 - COMPTE RENDU DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL PRISES SUR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVES AUX PARTICIPATIONS FINANCIERES ET RELEVE DES DECISIONS DE REFUS DE PARTICIPATIONS FINANCIERES

Pas de présentation particulière ni de remarque.

Mme CRETE souhaite ajouter quelques mots sur l'actualité et la guerre en Ukraine qui impacte fortement les exploitations agricoles et impactera sans doute aussi l'Agence de l'Eau. Elle fait part de la crainte du manque de certains produits azotés, mais aussi phytosanitaires qui risquent de provoquer des baisses de rendements. Elle rappelle que l'Ukraine est le grenier à grain de l'Europe. Si elle ne peut pas emblaver le blé, il y aura une répercussion mondiale sur la production de blé, de tournesols, de colza et de maïs. Elle fait part du bureau de la Chambre Départementale de la Somme auquel elle a participé la veille où tous les intervenants ont mis en garde de la tension sur le carburant, l'augmentation des cours des céréales vendues par les agriculteurs. Au risque de pénurie de tous les intrants s'ajoute le risque de pénurie d'aliments pour les consommateurs. Elle a eu des signaux forts des coopératives concernant tout ce qui est alimentaire. Elle souhaite que dans les instances décisionnaires qui peuvent être amenées à faire levier, ces risques éventuels soient présents à l'esprit. Elle pense aux leviers potentiels dans les différentes structures.

M. le Président LECLERC conclut la séance en soulignant la justesse des propos de Madame CRETE même si ce n'est pas dans la compétence du Conseil d'Administration. Elle a raison d'évoquer ce sujet, car la situation de conflit peut avoir trois effets : sur les engrais, sur le coût de l'énergie au sens large du terme. Enfin, un effet de déformation des prix. Les prix des céréales vont s'envoler versus l'élevage ou les tiers qui peuvent avoir des impacts lourds sur la structure agricole du pays et notamment la région Hauts-de-France. Ce point peut influencer les débats à moyen et long terme. Il l'a bien noté.

Il clôt la séance en rappelant les prochaines échéances à savoir le 15 mars, le Comité de Bassin et le 1er juillet, le Conseil d'Administration. Il appelle à une grande vigilance sur les questions soulevées et qui ont été en quelque sorte le fil rouge des débats. En premier lieu, le monde agricole comme l'a souligné Madame CRETE. Ensuite, la question des milieux naturels sur lesquels il existe une vraie tension. Il discutera la semaine prochaine avec Monsieur FLAJOLET et Monsieur VATIN des réorientations pragmatiques qui seront proposées au Conseil d'Administration du mois de juillet. Réorientations qu'il portera auprès des administrations centrales.

Il remercie l'ensemble des administrateurs.

M. le Président LECLERC clôture la séance du Conseil d'Administration à 11 h 58.

LE VICE-PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	LE DIRECTEUR DE L'AGENCE
Jérôme LEFEBVRE	**Thierry VATIN**

Publié le 06/07/2022
sur le site internet de l'Agence.